



éducation
Sud80



éducation
Sud
olse

SNUEP
F.S.U.

snes
fsu



Amiens, le 7 novembre 2016

Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional des Hauts de France en charge des lycées,

La FCPE et les organisations syndicales de Picardie (...) vous interpellent aujourd'hui sur les conditions dans lesquelles la rentrée 2016 s'est déroulée dans les lycées picards suite aux décisions budgétaires prises avant l'été. Plus largement, nous souhaitons dénoncer les choix budgétaires engagés pour 2017 qui ne vont faire qu'accroître les inégalités sociales, territoriales et scolaires au lieu de les combattre.

Concernant la rentrée 2016, les choix budgétaires ont conduit à faire peser de nouvelles charges sur les familles, à réduire l'offre culturelle pour les lycéen-ne-s et à mettre ainsi en difficulté les familles, les équipes et les établissements.

Pour exemple :

A) la carte Génération #HDF propose aux jeunes picards et à leurs familles des aides bien inférieures à ce que proposait la carte Coursus en Picardie :

- pour les jeunes entrant en 2nde dans les filières générales, technologiques et professionnelles une allocation de 100 € pour l'achat ou la location de livres. Il n'y a plus d'aide à l'achat de matériel pour les élèves de lycée professionnel.
- et pour les apprentis primo-entrant : une allocation de 200 € pour l'achat ou la location des manuels scolaires et/ou l'achat d'équipement professionnel.

Plusieurs questions se posent à son sujet :

- Pourquoi faire une différence de traitement sur l'aide à l'équipement entre les jeunes qui préparent des métiers technologiques ou professionnels dans le cursus scolaire et ceux qui deviennent apprentis ?
- Cette diminution des aides touche principalement les jeunes en lycées professionnels et technologiques, ainsi que ceux qui poursuivent leurs études en BTS. Elle va donc être préjudiciable à l'orientation dans un secteur où les familles ont un revenu modeste et où les frais d'équipement et/ou de déplacement et d'hébergement sont un frein à la mobilité et au choix de l'orientation.
- Pourquoi ne plus aider, également, les jeunes des classes de 3^e pré-pro et les lycéens des classes préparatoires sur l'achat de livres ?
- Que deviennent les aides « crédit cinéma » de 8 €, « adhésion sportive » de 10 €, les propositions de « bons plans » qui incitaient les jeunes à découvrir toutes les structures culturelles locales, les actions de l'UNSS et les clubs sportifs de la région ? Par exemple, l'adhésion à l'UNSS dans beaucoup de lycée était gratuite grâce aux dix euros de la carte CURSUS, ce qui a permis aux lycées de multiplier par 5 à 10 le nombre de licencié-e-s à l'UNSS.
- Pourquoi les représentants du Conseil régional ne sont-ils plus présents les jours d'inscription dans les lycées de notre région, afin de faciliter la démarche d'obtention de la carte, qui était jusqu'alors faite sur place ?

B) La disparition du dispositif « Appui lycéen », fond social régional a conduit les lycées, entre autres, à refuser aux familles qui en faisaient la demande des prises en charge des frais de cantine dans des situations où cette prise en charge était auparavant accordée. Des familles sont gravement mises en difficulté.

C) D'autre part, les lycées étaient aidés directement par le Conseil régional pour les actions éducatives et culturelles proposées dans les PREP, les parcours découvertes, le passeport culturel.

Tout a dû être gelé pour l'année scolaire 2016-17, pénalisant ainsi gravement l'ouverture culturelle indispensable à l'épanouissement des jeunes et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Les équipes et des associations s'étaient mobilisées sur ces projets, parfois depuis plusieurs années, et de nombreuses actions n'ont pu démarrer à la rentrée.

D) Les conséquences de la réforme de la taxe d'apprentissage mise en place depuis le 1^{er} janvier 2015 sont désastreuses pour l'Enseignement Professionnel Public (EPP).

Alors que cette taxe a fortement augmenté pour les CFA, sa baisse est d'autant plus forte pour l'EPP. Si cela ne suffisait pas, la part de la taxe d'apprentissage récoltée par les régions à destination de l'EPP va encore baisser, car elle sera désormais ouverte aux établissements privés sous contrat. Faute de budget, les établissements ne peuvent plus passer certaines commandes pourtant nécessaires (pénurie de

matériaux, outillages non remplacés, etc.). Va-t-on continuer une politique pro-apprentissage qui ne fait absolument pas ses preuves ou va-t-on mettre en place une véritable politique de revalorisation de la voie professionnelle sous statut scolaire ?

Concernant les perspectives pour 2017 :

Les montants des dotations pour 2017 et les modalités d'attribution globale pour la dotation principale et au cas par cas pour les dotations complémentaires nous apparaissent comme une manière de renoncer à une politique volontariste en matière de lutte contre les inégalités et d'ouverture culturelle. En effet, dans le cadre d'une dotation insuffisante, les marges de manœuvre des établissements seront quasiment nulles, particulièrement pour ceux qui se trouvent les plus éloignés des centres culturels.

Dans ce contexte, et alors que le rapport du CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) vient d'établir que l'école française amplifie les inégalités de la société au lieu de les combattre, et que l'académie de Picardie se retrouve avant-dernière pour ce qui concerne les taux de réussite au Baccalauréat 2016, nous revendiquons :

- **une scolarité réellement gratuite** pour les jeunes lycéen-ne-s. L'achat des manuels et/ou du matériel technique et professionnel obligatoire ne doit pas être un obstacle supplémentaire à l'accomplissement de leur scolarité ;
- **Une véritable politique culturelle à destination des lycéen-ne-s, c'est-à-dire une politique** qui se donne les moyens effectifs de compenser les inégalités sociales et territoriales d'accès à la culture.

Nous vous prions de croire, Madame la Vice-présidente à notre attachement au service public d'éducation.